

Délibération n°2025-03-18-08-CA

Relative à la demande d'accréditation de l'INSPé à compter de l'année universitaire 2025-2026

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 18 mars 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment son article L. 721-1,
- Vu** les statuts d'Aix Marseille Université,
- Vu** l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 27 février 2025,

Considérant que la demande d'accréditation de l'INSPé emportera, pour l'ensemble des universités partenaires, habilitation à délivrer le diplôme national de master dans les quatre mentions « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) : « premier degré », « second degré », « encadrement éducatif » et « pratiques et ingénierie de la formation » ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la demande d'accréditation de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de l'académie d'Aix-Marseille à compter de l'année universitaire 2025-2026, telle que détaillée dans le tableau annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

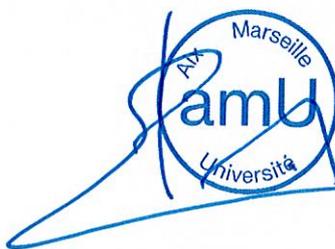
Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 19 membres présents et 14 membres représentés

Fait à Marseille, le 18 mars 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : 24 MARS 2025

Transmise au Recteur de la région académique le : 24 MARS 2025